

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 avril 2026, à 19h30, au local du Chalet des Loisirs, situé au 1 A rue Viger, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Olivier Hamel  
Isabelle Labonté  
Patricia Pineault  
Michel Moreau  
Sonia Turgeon  
Mélanie St-Jean

Assistance : 7

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars et de la séance extraordinaire du 31 mars 2026.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de février 2026.
4. Halte vélo (PARIT) : règlement d'emprunt.
5. Réfection du chapiteau.
6. Projet potentiel d'éoliennes.
7. Suivi de la garderie en milieu communautaire.
8. Urbanisme : demande pour le stockage de rebuts d'asphalte et droit de préemption.
9. Terrain de jeu : tarification et embauches.
10. Suivi dossier vente pour taxes.
11. TECQ : Adoption du plan d'intervention des infrastructures d'égouts et de chaussées et ingénieur actions à réaliser.

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

12. Voirie : balayage de rues, PAVL amélioration.

13. Divers :

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Bibliothèque.
- 5) Cœur villageois.
- 6) Fête de la pêche/PRÉCA.
- 7) Demandes diverses.

14. Période de questions.

15. Fin de la séance.

26-04-48

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

26-04-49

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2026.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Labonté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2026, tels que présentés.

Adoptée

26-04-50

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2026.**

Les journaux des déboursés numéro 1395 au montant de 30 036,05\$, le numéro 1396 au montant de 870,62\$, le journal 1397 au montant de 39 303,11\$, le journal 1398 au montant de 338,03\$, le journal 1399 au

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

montant de 8 607,21\$, le journal 1400 au montant de 190,31\$, le journal 1401 au montant de 3 886,45\$ et le journal des salaires au montant de 26 731,84\$ pour le mois de FÉVRIER 2026 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ monsieur Olivier Hamel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 53 042.59\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 28 février 2026 soit et est déposé.

Adoptée

26-04-51

### **RÈGLEMENT 2026-502 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE VÉLO COMPORTANT UNE DÉPENSE 385 000\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE EN VINGT-CINQ (25) ANS.**

- Attendu qu'il est d'intérêt public que la Municipalité procède à la réfection et l'aménagement de la halte vélo;
- Attendu que le coût des travaux de construction sont estimés à 385 000\$, taxes nettes, et qu'il y a lieu, pour assurer la fonctionnalité de cet agrandissement, de procéder à l'acquisition de mobiliers;
- Attendu que la dépense décrétée par le présent règlement et l'emprunt du même montant seront assumés en partie à même le programme du PARIT pour un montant de 147 580,00\$, une aide financière du Sentier Transcanadien de 20 000,00\$ un don de la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière de 15 000,00\$, la TECQ 2024-2028 pour un montant de 90 562,28 \$, d'où une charge résiduelle aux contribuables estimée à 111 857,72 \$ représentant 29% du coût des travaux et de l'emprunt;
- Attendu qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du 31 mars 2026 par Madame Mélanie St-Jean;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame Patricia Pineault, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement 2026-502 soit adopté par le Conseil de la Municipalité de Dosquet et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

#### Article 1      Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2      Travaux

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux de construction permettant la réfection de la halte vélo dont la description des travaux et l'estimation détaillée du coût de ceux-ci apparaissent aux documents préparés par Plandematch Rénos, en date du 11 décembre 205, lequel document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante et dont les coûts se retrouvent aussi en annexe « B ».

#### Article 3      Acquisition de mobiliers et de certains équipements

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition de mobiliers et à l'acquisition d'équipements pour la portion marché public dont la liste a été préparée par Mme Jolyane Houle comprenant une estimation du coût d'acquisition, tel qu'il appert du document joint en annexe « B » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### Article 4 Dépenses autorisées

Aux fins de réaliser les objets du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 385 000\$.

### Article 5 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme de 385 000\$, sur une période de vingt-cinq (25) ans.

### Article 6 Imposition à l'ensemble

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### Article 7 Réparation des dépenses dans l'estimation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'approbation s'avérerait insuffisante.

### Article 8 Appropriation de subventions

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée au présent règlement, notamment;

- un montant de 147 580,00 \$ provenant du PARIT, tel qu'il appert de la convention d'aide signée le 27 octobre 2025 par Jessy Baron, sous-ministre et jointe au présent règlement en annexe « D ».
- une aide financière provenant du Sentier Transcanadien d'un montant de 20 000,00\$ signée par Madame Heidi Tillmanns le 4 Juin 2025 et jointe au présent règlement en annexe « E ».
- un don de la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière de 15 000,00\$ dont état est fait dans une entente de partenariat signé par Suzanne Lepage et Steeve Ouellet le 11 décembre 2024 et jointe au règlement en annexe « F ».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

### Article 9      Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Dosquet, ce 31 mars 2026

Adoptée

26-04-52

### **OCTROI DE CONTRAT POUR LES GOUTTIÈRES DU CHAPITEAU.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre les travaux de réfection du chapiteau par l'ajout de gouttières;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie St-Jean ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de fourniture et installation des gouttières du chapiteau à Les Gouttières Cayer inc. au montant de 1 300,00\$ avant taxes, lequel montant sera payé à même la TECQ 2024-2028 ou le fonds d'immobilisation de l'année 2026

Adoptée

26-04-53

### **OCTROI DE CONTRAT POUR LES CLOTURES DE LA GARDERIE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre les travaux d'amélioration de l'aménagement du bâtiment acquis au 368 route 116 qui héberge actuellement un projet de garderie en milieu communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit satisfaire aux critères du Ministère de la Famille en prévoyant un espace clôturé pour que les enfants puissent y jouer en sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a demandé quelques estimés budgétaires et qu'elle désire encourager un fournisseur local;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Labonté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de fourniture et installation des clôtures au 368 route 116 emménagé à des fins de garderie en milieu communautaire au montant de 7 100,00\$ avant taxes à Clo-Bek, lequel montant sera payé à même le fonds d'immobilisation de l'année 2026.

Adoptée

26-04-54

### **ASSUJETISSEMENT DU DROIT DE PRÉEMPTION : IMMEUBLE.**

ATTENDU QUE le 4 mars 2025, le conseil municipal de la municipalité de Dosquet a adopté le règlement 2024-483 relatif à l'exercice du droit de préemption sur son territoire;

ATTENDU QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

ATTENDU QUE par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption des immeubles à des fins de réserve foncière, soit des lots

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

ayant un potentiel pour le développement résidentiel et qui sont localisés sur les lots suivants :

- 4 109 780, situé au 5 rue Charest
- 6 277 260, situé au bout de la rue Bergeron
- 4 109 874, situé sur la rue Lachance
- 4 109 859, situé sur au 16 rue Monseigneur Chouinard+
- 4 819 188 situé au 116 rue Bibeau
- 4 819 189 situé au 118 rue Bibeau
- 5 376 198 situé au 117 rue Bibeau
- 5 376 197 situé sur la rue Bibeau
- 4 109 603 situé sur la rue Paquet
- 4 109 705 situé sur la rue Farley
- 4 109 710 situé sur la rue Farley
- 4 109 720 situé sur la rue Farley

ATTENDU QUE ces immeubles sont visés à des fins de réserve foncière et que le conseil désire s'assurer de leur développement en cas de mise en vente d'un de ces immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Olivier Hamel et résolu unanimement par les conseillers présents:

- d'inscrire au Registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption pour les lots : 4 109 780, 6 277 260, 4 109 874, 4 109 859, 4 819 188, 4 819 189, 5 376 198, 5 376 197, 4 109 603, 4 109 705, 4 109 710 et 4 109 720.

- que cet avis d'assujettissement soit notifié aux propriétaires des lots visés et prenne effet pour la durée maximale de 10 ans conformément aux dispositions prévues par l'article 1104.1.3 du Code municipal du Québec.

Adoptée

26-04-55

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-501 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2025-498 FIXANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DOSQUET.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet désire ajouter une tarification en lien avec l'utilisation du service de terrain de jeu estival pour les non-résidents;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2026 suivi du dépôt du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Labonté QUE le conseil municipal procède au dépôt du projet de règlement 2026-501 qui suit:

#### **CHAPITRE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

##### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**ARTICLE 2 MODIFICATION DE L’ANNEXE D**

L’annexe D est modifiée par l’ajout d’une tarification en lien avec le camp de jour.

Les modifications de l’annexe D sont présentées ci-après.

**ARTICLE 3 ABROGATION**

Le présent règlement abroge et remplace toute réglementation adoptée antérieurement de même effet.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Yvan Charest, maire Jolyane Houle, DG et greffière-trésorière

**ANNEXE D**  
**TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE DES**  
**LOISIRS ET DE LA CULTURE**

| SERVICE DES LOISIRS                                                                     | TARIF                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| CAMP DE JOUR                                                                            |                                                                                |
| Terrain de jeu (6 semaines)                                                             | 200.00\$/été                                                                   |
| Service de garde                                                                        | 15.00\$/semaine                                                                |
| Tshirt                                                                                  | 15.00\$/t-shirt                                                                |
| Inscription tardive                                                                     | Supplément 30\$                                                                |
| Retard en soirée au service de garde (après 17h30)                                      | 15\$/ tranche de 15 minutes                                                    |
| Frais d’absence aux sorties et activités du terrain de jeux nécessitant une inscription | 10\$ de pénalité si absence lors de l’activité à laquelle l’enfant est inscrit |
| CAMP DE JOUR NON RÉSIDENT                                                               |                                                                                |
| Terrain de jeu incluant service de garde( 6 semaines )                                  | 440,00\$                                                                       |
| Tshirt                                                                                  | 15,00\$/tshirt                                                                 |
| Inscription tardive                                                                     | Supplément 40\$                                                                |
| Retard en soirée au service de garde (après 17h30)                                      | 20\$/ tranche de 15 minutes                                                    |
| Frais d’absence aux sorties et activités du terrain de jeux nécessitant une inscription | 15\$ de pénalité si absence lors de l’activité à laquelle l’enfant est inscrit |
| PARC MUNICIPAL (INDIVIDUEL ET SANS RÉSERVATION)                                         |                                                                                |
| Terrain de baseball                                                                     | 30\$/match association adulte                                                  |
| Terrain de baseball, ligue mineure (Toros)                                              | Gratuit                                                                        |
| Terrain de tennis/ dek hockey                                                           | Gratuit                                                                        |
| Terrain de pétanque                                                                     | Gratuit                                                                        |

Adoptée

26-04-56

**EMBAUCHE TERRAIN DE JEUX.**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé aux entrevues dans le but de combler l’équipe de moniteurs, coordonnateur et aides-moniteurs pour la saison 2026;



## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Pineault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'embauche de :

- Félix Rousseau comme moniteur 2<sup>e</sup> échelon
- Juliette Morneau comme monitrice 4<sup>e</sup> échelon
- Alyson Gingras comme monitrice 4<sup>e</sup> échelon
- Laurie Turcotte comme monitrice 2<sup>e</sup> échelon
- Mélodie Turcotte comme monitrice 1<sup>er</sup> échelon
- Lee-Ann Laflamme comme monitrice 1<sup>er</sup> échelon
- Rosaly Gingras comme coordonnatrice 3<sup>e</sup> échelon

Et Éliane Rousseau, Éloïze Croteau et Maïka Dufour comme aide-monitrices.

Adoptée

26-04-57

### **ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Dosquet a mandaté la firme E.M.S pour la réalisation d'une mise à jour de son Plan d'intervention des infrastructures d'égouts et de chaussées tel qu'il appert de la résolution 25-04-9923;

ATTENDU QUE la Municipalité de Dosquet a pris connaissance du Plan d'intervention des infrastructures d'égouts et de chaussées;

ATTENDU QUE la réalisation de ce Plan d'intervention est admissible au programme TECQ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre son Plan d'intervention des infrastructures d'égouts et de chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER le Plan d'intervention des infrastructures d'égouts et de chaussées ET DE TRANSMETTRE Plan d'intervention des infrastructures d'égouts et de chaussée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour approbation.

Adoptée

26-04-58

### **RÉALISATION DE PRIORITÉS DU PLAN D'INTERVENTION.**

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la réalisation d'interventions jugées prioritaires au plan d'intervention, lequel est exigé dans le cadre du programme de la Taxe d'accise 2024-2028 afin de pouvoir utiliser plus de 20% de l'enveloppe locale dans les priorités de type 4;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie St-Jean ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater la firme EMS afin de réaliser la préparation des plans et devis, le support à l'appel d'offres et le support durant la construction pour les travaux de réfection de la rue Viger entre la route Saint-Joseph et le stationnement de la rue Viger pour un montant de 19 690,00\$ avant taxes, le tout payable à même la taxe d'accise 2024-2028 et le Programme d'aide à la voirie locale volet amélioration si obtention.

Adoptée

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

26-04-59

### **RÉALISATION DE PRIORITÉS DU PLAN D'INTERVENTION.**

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la réalisation d'interventions jugées prioritaires au plan d'intervention, lequel est exigé dans le cadre du programme de la Taxe d'accise 2024-2028 afin de pouvoir utiliser plus de 20% de l'enveloppe locale dans les priorités de type 4;

IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Turgeon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater la firme EMS afin d'assurer un support technique pour la planification et l'obtention de services professionnels d'inspection télévisée de conduites pour satisfaire les travaux prioritaires identifiés au plan d'intervention pour un montant de 2 350,00\$ avant taxes, le tout payable à même la taxe d'accise 2024-2028 et le Programme d'aide à la voirie locale volet amélioration si obtention.

Adoptée

26-04-60

### **BALAI DE RUES.**

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie St-Jean ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal mandate l'entreprise Myrroy pour le contrat de balayage de rues au coût de 165\$/heure.

Adoptée

26-04-61

### **COMITÉ INTERMUNICIPAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DU SSI DE LOTBINIÈRE.**

IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Turgeon ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal mandate Yvan Charest, maire et Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière afin de siéger au comité intermunicipal en sécurité incendie du SSI de Lotbinière.

Adoptée

26-04-62

### **FORMATION DE POMPIERS DU SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE DOSQUET.**

IL EST PROPOSÉ par madame Patrici Pineault ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal autorise la formation de monsieur Shledon Gingras et monsieur Xavier Charest à la formation Pompier 1 qui débutera au mois de mai 2026.

Adoptée

26-04-63

### **ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS ET AUTONOMES (APRIA) POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE DOSQUET.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Agapit a procédé à un appel d'offres groupé pour l'acquisition d'APRIA;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Boivin Gauvin et que pour la municipalité de Dosquet le prix soumis pour 5 APRIA, 5 parties faciales, 10 cylindres, 5 adaptateurs et une solution nettoyante est de 42 110,00\$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal octroie le contrat de fournitures de 5 APRIA, 5 parties faciales, 10 cylindres, 5 adaptateurs et une solution

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

nettoyante à Boivin Gauvin pour un montant de 42 110,00\$ avant taxes, lequel montant est payable à même le surplus accumulé incendie pour un montant de 40 795,74\$ et la différence par le budget annuel 2026.

Adoptée

26-04-64

### **REGISTRE DES ARMES À FEU.**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens;

ATTENDU QUE les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique;

ATTENDU QUE les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

ATTENDU QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie St-Jean ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Dosquet exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

QUE le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise : au ministère fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée

### **DIVERS :**

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Bibliothèque.
- 5) Cœur villageois.
- 6) Fête de la pêche/PRÉCA.
- 7) Demandes diverses.

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**26-04-65**

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h55.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

---

Directrice générale

Je, Yvan Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Maire

---

Directrice générale